

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 02 octobre 2018

Convocation du 19/09/2018

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 9

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 04/10/2018

L'an deux mil dix-huit, le deux octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Armelle PONCET

Présents : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Roger FRESNEAU, Loïc LAFOURCADE

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Thierry MARCHAU, Jean-Baptiste ROTTIER, Mireille FOURMOND

Bon pour pouvoir : de Christophe GAIGNON à Dominique GIRARD

DCM 2018-46

SIEML « Rénovation Eclairage Public 2019 »

Le Maire informe le conseil municipal que le SIEML demande si la commune de La Breille-Les-Pins souhaite en 2019 réaliser un programme de rénovation d'éclairage public.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents, de rénover en 2019, une partie de l'éclairage public à hauteur de 10 000 €

DIT que cet investissement sera inscrit au budget 2019

CHARGE Mr le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune pour la rénovation d'une partie de l'éclairage public.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 03/10/2018
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 04/10/2018
Et de la publication 04/10/2018


